



# Contrat AMAP Vert de Terre



## *Panier produits laitiers* Novembre 2014 à Avril 2015

Le/ la consom'acteur/ trice	Le/ la producteur/trice	Le/la Réfèrent(e)
Nom : .....	Gaec des Rapilles	Marie Canova
Prénom: .....	97 chemin de Rivet	Les Bonnets
Adresse: .....	38 360 Engins	38250 Villard de Lans
Tél : .....	Alain Francoz	tél : 0476959033
Mél : .....	Philippe Moinier	0677584540
	Tel 04 76 94 45 02	
	desrapilles.gaec@terre-net.fr	marie.canova@wanadoo.fr

- Le présent contrat est passé entre les soussignés, le consom'acteur et le producteur.
- Les conditions générales de l'AMAP Vert de Terre et la Charte des AMAP (dans leurs versions à la date de signature) règlent les détails du présent contrat.
- Les chèques sont à rédiger à l'ordre des producteurs/trices. Le producteur s'engage à retirer les chèques aux dates suivantes : 1<sup>er</sup> chèque : 15/10, 2<sup>ème</sup> chèque : 15/12, 3<sup>ème</sup> chèque : 15/02,

### Type de panier à titre indicatif pour la saison 2014

Panier 1	15 euros	Panier 2	10 euros	Panier 3	9 euros
- 3 sortes de fromage minimum ou fromages + faisselles ou yaourts		2 sortes de fromages minimum ou mixte		6 faisselles 6 yaourts + crème 25 cl	

Rajouter 1,10 € par litre de lait désiré et prévoir le double de bouteilles en verre à votre nom

Merci d'écrire dans les cases le **montant total** de vos paniers-litres de lait

NOVEMBRE				DECEMBRE				JANVIER				
V7	V14	V21	V28	V5	V12	V19	V26	V2	V9	V16	V23	V30
FEVRIER				MARS				AVRIL				
V6	V13	V20	V27	V6	V13	V20	V27	V3	V10	V17	V24	

Montant total de la commande : ..... €

Les signataires attestent avoir pris connaissance des Conditions Générales de l'AMAP Vert de Terre et de la Charte des AMAP et en acceptent les conditions.

Réalisé en 2 exemplaires à ..... le .....

Le consom'acteur

Le producteur